

## MOTION adoptée lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2010

L'Union Régionale Bourgogne de la CGT Spectacle, les professionnels de la culture en Bourgogne, artistes, personnels et employeurs des structures artistiques et culturelles et de l'audiovisuel, et parmi eux des membres du SYNDEAC, de la Coordination des Professionnels du spectacle et de l'audiovisuel en Bourgogne,

**1) Constatent** que la réforme des Collectivités Territoriales retire aux Départements et aux Régions la possibilité d'intervenir librement dans le domaine de l'art et de la culture, qu'ils financent aujourd'hui autant que l'Etat. D'ores et déjà, la suppression de la taxe professionnelle va obérer sinon empêcher le subventionnement de notre secteur par les départements et les régions, puisqu'ils seront obligés de financer d'abord leurs compétences obligatoires.

Avant même l'application de la réforme, des départements, grevés par des charges nouvelles non compensées par l'Etat, sont en train de retirer près de 20% des sommes attribuées à l'art et à la culture.

A court terme, cette réforme pourrait entraîner la disparition de nombreux festivals, lieux d'art et de spectacles et compagnies à Paris et en Province.

- **Demandent** le maintien de la compétence générale, et dans tous les cas une vraie garantie de compétence culturelle pour les départements, les régions et la sanctuarisation des budgets.

**2) Constatent** que la Révision Générale des Politiques Publiques agit dans notre domaine de manière brutale. Elle affaiblit le ministère de la Culture, remettant en question ses missions essentielles de service public. Elle vise, sous couvert de modernité et d'efficacité, à restreindre fortement les capacités artistiques de toutes les structures culturelles.

- **Exigent** son arrêt dans notre secteur, pour ne pas ajouter le chaos à la crise.

**3) Constatent** que le ministère des Finances veut retirer 30 millions d'euros au seul secteur de la création dès 2011.

- **Exigent** un plan de relance et de développement.

Toutes ces attaques et ces restrictions budgétaires ont pour conséquence une précarité grandissante pour un grand nombre de métiers du spectacle et de la culture.

- **Exigent** une vraie politique publique en faveur de l'emploi artistique et la pérennisation du régime spécifique d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle.

**4) Constatent** que le Conseil de la création artistique, présidé par le Président de la République et animé par M.Karmitz, prétend exercer les prérogatives de la Direction de la création artistique du ministère de la Culture. Il contient en germe une réforme qui, à terme, désengagerait le Ministère dans le soutien aux créateurs et cautionne dès aujourd'hui la politique de démantèlement de l'art et de la culture.

- **Demandent** sa dissolution.

**5) Constatent** que le dégel annoncé de la réserve budgétaire sur les crédits de la culture n'a pas été, à ce jour, suivi d'effets.

- **Demandent** que ce dégel soit effectif sans délai.

**Ils décident d'appeler l'ensemble des professionnels à se retirer des Conférences Régionales sur le spectacle vivant tant qu'ils n'auront pas obtenu des garanties claires quant à leur revendications ci-dessus énoncées.**

Nous appelons les artistes, les personnels des structures artistiques et culturelles, les cadres territoriaux, les personnels du ministère de la Culture, des bibliothèques, des lieux d'art contemporains, des musées, les professionnels de l'audiovisuel public, de l'action culturelle et du cinéma, les enseignants des disciplines artistiques, à rejoindre le **Comité Régional d'Action pour la Culture et la Connaissance en Bourgogne-Franche Comté (CRACC)** — voir texte d'appel ci-joint.